

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 13 février 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 18e jour de janvier 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures trente-cinq.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf heures trente-cinq.

18-02-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-02-02 Adoption des procès-verbaux;

Les conseillers ayant pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 16 janvier 2018 et de la session spécial du 16 janvier 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tel que présenté.

18-02-03 Adoption des comptes et salaires du mois de janvier 2018 :

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de janvier 2018 à payés au montant de 19289.68\$ vérifié par le maire Bruno boyer et le conseiller Nathalie Savard ainsi que les prélèvements au montant de 8916.33\$ et les salaires nets au montant de 9604.90\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 13 février 2018

Secrétaire-Trésorière

Période de question

Aucune question

18-02-04 Porte de garage:

Il est proposé par André Gauthier et accepté à l'unanimité de demander à l'employé municipal de vérifier les prix pour l'achat d'une nouvelle porte versus le montant que ça coute pour la réparer (Springs, traque et 2 panneaux)

Mylène Grenier et Catherine Drolet viennent faire la présentation au Élus du nouveau plan stratégique 2018-2022 du Témiscamingue

18-02-05 **Location salle communautaire :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de changer les taux pour la location de la salle par ceux-ci :

- Pour les funérailles : 100.00\$
- Pour fête familiales et autres : Avec vente d'alcool : 200.00\$
Sans vente d'alcool : 100.00\$

Un dépôt de 50.00\$ est exigé à la location car nous demandons au locataire de tout nettoyer. Il ne devrait rester que les toilettes et le plancher à laver. Si ce n'est pas le cas nous garderons le dépôt de 50.00\$
Le ménage sera effectué par notre homme de ménage et sera payé à l'heure.

18-02-06 **TRANSPORT ADAPTÉ :**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité que la ville de Belleterre autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 710.00\$ pour la période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service.

18-02-07 **Passif au titre des sites contaminés :**

Après révision du cartable des passifs au titre des sites contaminés;

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité qu'il n'y a aucun changement pour l'année 2017.

18-02-08 **Inventaire municipal:**

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité de payer les heures de Monsieur Roger Phillips pour son travail d'inventaire.
Le salaire sera de 15.00\$ l'heure. À la demande de monsieur Phillips le salaire est revu à la baisse et il sera de 13.00\$ l'heure.

18-02-09 **Station de pompage (achat demandé d'une génératrice) :**

Suite à la demande d'un employé de la station de pompage et de notre employé municipal de faire l'achat d'une génératrice;

Considérant qu'après vérification avec l'ingénieur qui nous expliquait que si nous achetions la génératrice maintenant elle ne serait pas remboursé par le programme de la taxes d'assise et quelle ne serai peut-être pas compatible avec le nouveau système;

Considérant que l'achat d'une génératrice coute 39 000.00 \$ plus taxes (soumission de Toromont Cat à Pointe Claire)

Par Conséquence, puisque le contrat en eau potable s'en vient et que nous n'avons pas les fond disponible pour faire l'achat d'une génératrice, il est proposé par Roger Phillips et accepté à l'unanimité de ne pas acheter de génératrice tant et aussi longtemps qu'elle ne sera pas subventionner.

18-02-10

Déclaration de reddition de comptes en lien avec le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local :

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 212\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes local ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

ATTENDU QUE les frais encourus s'élèvent à un montant de 97 651.64\$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par André Gauthier, appuyé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Belleterre approuve les dépenses de 97 651.64\$ pour les travaux exécutés conformément à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes local ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

Discussion sur la rencontre pour le dépôt de Rôle et sur le prochain comité de l'est

18-02-11

Soumission pour le nouveau bureau (Caisse) :

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'accepté la soumission #427498 de matériaux Jolette au montant de 2543.06 \$ taxes comprise pour le début des rénovations du prochain bureau municipal.

Discussion sur le règlement pour animaux

Discussion sur le dossier de l'eau potable

Période de question

Aucune question

18-02-12

Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt-deux heures dix lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale